

LA LETTRE

Bulletin trimestriel de la Mutuelle de Mare-Gaillard

Déc. 99 N° 10



DEMAIN :

Le droit à la santé pour tous

Dès l'année prochaine, il n'y aura plus aucun Guadeloupéen exclu du système de santé. Un progrès social majeur auquel les mutuelles sont étroitement associées

LIRE PAGE 2

Repères

OURAGAN LENNY :

Une leçon à méditer

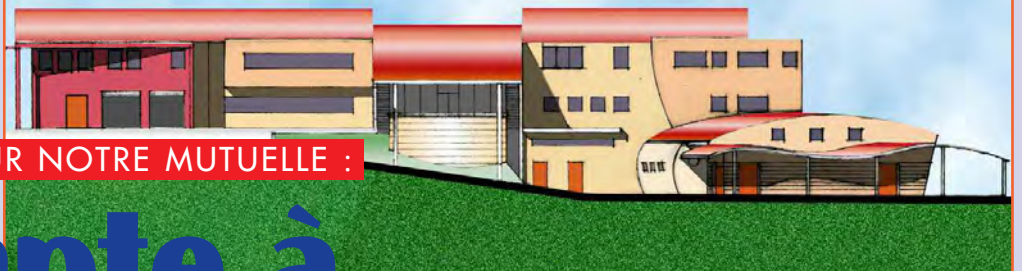
NOEL :

Compè Michaux se porte bien !

page 3



Quelques 50 années... et quelques mètres sépareront l'ancien siège de notre mutuelle (photo de gauche) et le nouvel édifice qui abritera nos services. L'ancien bâtiment sera toutefois conservé et réhabilité.



UN NOUVEAU SIEGE POUR NOTRE MUTUELLE :

Le compte à rebours a commencé !

Le siège social de notre Mutuelle, situé dans la section de Bernard au Gosier a été construit dans les années 50. Trop exigu,

difficile à sécuriser, peu fonctionnel, il ne répond plus aux exigences d'une mutuelle moderne. Le Conseil d'Administration a donc décidé de construire un nouveau siège à quelques mètres du bâtiment

actuel. C'est le cabinet AR Architecture qui a été chargé de sa conception. Aujourd'hui les dossiers sont prêts. La première pierre sera bientôt posée.

SUITE PAGE 2

UN ADHÉRENT TÉMOIGNE :

«Quand j'ai eu des problèmes, Mare-Gaillard a répondu présent !»



Nous maintiendrons le cap

Crise économique, malaise social, absence de perspectives d'avenir claires ... soyons francs ! Notre archipel n'aborde pas ce nouveau siècle dans les meilleures conditions. Dans ces lendemains peu réjouissants, s'il est une valeur et une seule que nous devons conserver précieusement et développer, c'est assurément la solidarité. N'est-ce pas cette solidarité qui, hier, a permis à nos grands-parents de survivre dans l'univers impitoyable de l'esclavage. L'esprit mutualiste, en Guadeloupe, est né des souffrances matérielles et morales de nos grands-parents. Il a su s'adapter au fil des décennies pour apporter des réponses modernes aux défis d'aujourd'hui. Voilà pourquoi, je suis profondément convaincu, et toute mon équipe avec moi, que notre Mutuelle de Mare-Gaillard a toute sa place dans cette nouvelle ère qui commence.

Garder intacte la foi en l'Homme, l'humilité et l'amour du prochain qui animaient les pionniers qui ont fondé l'Assistance Mutuelle de Mare-Gaillard dans une petite case du Gosier le 16 juillet 1933.

Rester ouvert aujourd'hui et demain aux innovations et technologies qui nous permettent d'assurer à nos sociétaires un service toujours plus performant sans jamais perdre de vue les valeurs mutualistes qui sont les nôtres.

Voilà les deux objectifs de votre Mutuelle de Mare-Gaillard en cette fin de vingtième siècle. Nous maintiendrons le cap au cours du troisième millénaire.

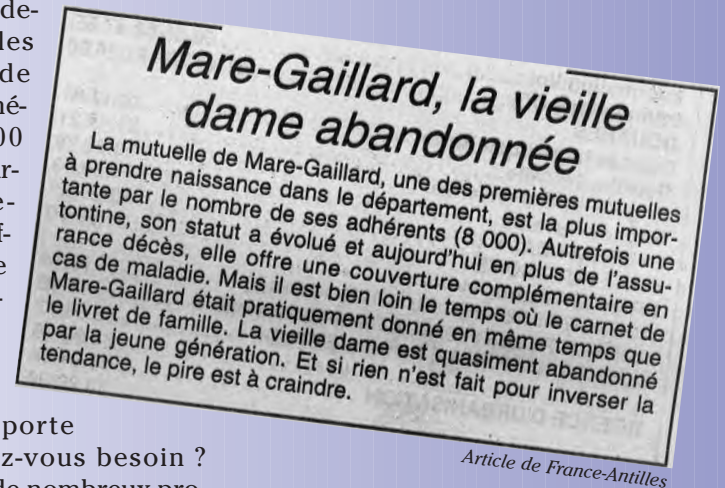
**Le Président de la
Mutuelle de Mare-Gaillard**

Eloi Forstin

La vieille dame croit en l'avenir

Dans son édition du 5 octobre, le quotidien France-Antilles a présenté un mini-dossier sur les mutuelles de la Guadeloupe. Notre mutuelle a eu droit à cette occasion à un petit encadré sous le titre «La vieille dame abandonnée». Si le titre de «vieille dame» nous honore, car pour nous l'âge est d'abord synonyme de sagesse, nous avons été très surpris de découvrir que nous étions abandonnés. Grâce à votre confiance, nous sommes, en effet, la première mutuelle de la Guadeloupe et des Antilles françaises, forte de quelques 54 000 adhérents (Et non 8000 comme l'annonçait l'article de France-Antilles !). Il vous suffira par ailleurs de parcourir les différents articles de ce journal pour avoir la confirmation que votre mutuelle se porte bien. Mais en aviez-vous besoin ? Mieux, nous avons de nombreux pro-

jets pour l'avenir et nous entendons bien conjuguer l'expérience acquise au cours de nos quelques 66 ans d'existence et les possibilités offertes par les Nouvelles Technologies de l'Information. La «Lettre de la Mutuelle de Mare-Gaillard» ne va pas s'engager dans une polémique sans intérêt avec cette vieille dame de la presse qu'est France-Antilles mais il fallait que la vérité soit rétablie. C'est fait.



Article de France-Antilles

1998 : les comptes sont bons

La Mutuelle de Mare-Gaillard a tenu son assemblée générale ordinaire le 9 mai dernier afin d'examiner les comptes de 1998. Les assemblées générales sont toujours une occasion exceptionnelle de rencontrer de nombreux sociétaires et de faire le point sur la santé de notre mutuel-

le. Rassurez-vous ! Nous n'allons pas pas vous imposer la lecture des longues colonnes de chiffres qui retracent l'activité de Mare-Gaillard durant 365 jours. Sachez néanmoins que votre mutuelle se porte bien, comme le montrent d'ailleurs les quatre points de repère ci-dessous :

- ÉVOLUTION DES COTISATIONS DE 1997 A 1998 : + 22 %
- ÉVOLUTION DES PRODUITS FINANCIERS DE 1997 A 1998 : + 28 %
- ÉVOLUTION DES PRESTATIONS VERSÉES DE 1997 A 1998 : + 33 %
- NOMBRE DE SOCIÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 1998 : 54.198

Un nouveau bureau

Pour faire face aux événements douloureux qui nous ont frappés, le conseil d'administration a procédé au réaménagement technique du bureau le 17 octobre dernier. Le bureau est désormais composé des membres suivants :

Président :
Vice-Président :
Secrétaire :

Eloi FORSTIN
Serge CHICOT
Hilaire POLTER

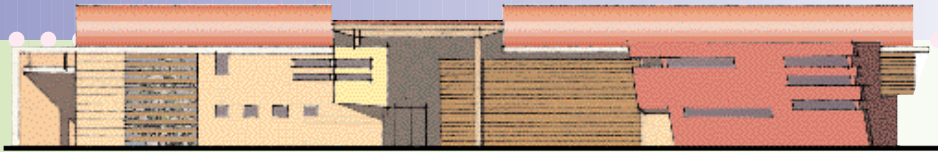
Secrétaire adjoint : Pierre-Paul LAUG
Trésorier : Pierre LIMA
Trésorier-adjoint : Guy DOLLIN

Votre mutuelle retourne à l'école

Pour la majorité d'entre eux, l'école n'est plus qu'un très lointain souvenir. Qu'importe ! Les membres du bureau et de la commission de contrôle de la Mutuelle de Mare-Gaillard ont participé au mois de septembre à une formation sur le thème «les finances de l'entreprise». D'une façon générale, la mutuelle de Mare-Gaillard consacre chaque année un budget important à la formation de son personnel et de ses responsables.

Pour cette seule année 1999, cinq formations ont été réalisées :

- les techniques commerciales
- la gestion des 35 heures
- les techniques de communication
- la maîtrise d'un progiciel de gestion du fichier adhérents
- les finances de l'entreprise



UN NOUVEAU SIEGE POUR NOTRE MUTUELLE :

Le compte à rebours a commencé

Le futur siège de votre mutuelle sera situé à quelques dizaines de mètres seulement du siège actuel. Il a été conçu pour offrir aux adhérents un accueil et un service de qualité. Conciliant la richesse de la tradition et le dynamisme de la modernité, il sera le symbole fort des nouvelles ambitions de votre mutuelle, trait d'union entre

un passé empreint de valeurs telles que la solidarité et un avenir où, plus que jamais, l'Homme devra être au cœur de toute réalisation. Le bâtiment sera bioclimatique pour tirer le meilleur parti de nos conditions climatiques. Le bois y sera largement utilisé, comme un clin d'oeil à cette modeste demeure où notre mutuelle

vit le jour il y a une soixantaine d'années.



Des formulaires plus efficaces

Jusqu'à présent, si vous possédez plusieurs contrats, une complémentaire santé et une allocation décès par exemple, vous recevez pour chaque contrat un appel à cotisation distinct. Dès l'année prochaine, notre système informatique nous permettra de regrouper tous vos contrats sur un seul formulaire d'appel à cotisation.

Notre informatique se muscle

La gestion de l'ensemble de nos prestations est réalisée depuis quelques semaines sur un ordinateur flambant neuf, un IBM AS 400. Nettement plus performant que son prédécesseur, il nous permettra de passer sans encombre le cap redouté de l'an 2000 puis en 2002 celui de l'euro.

Ils sont partis trop tôt

1999 restera assurément pour l'ensemble du conseil d'administration de la Mutuelle de Mare-Gaillard une année marquée par la peine, puisque pas moins de quatre responsables nous ont quittés au cours des derniers mois.



Le premier à partir a été **Faustin VINCENOT**, au mois d'avril. Passionné par le vélo et l'un des grands animateurs du Tour

cycliste de la Guadeloupe dans les années 40, Faustin Vincenot était membre actif de notre mutuelle depuis 48 ans et délégué depuis plusieurs années.



Un mois plus tard, c'était au tour d'**Hilaire Frantz VARO**, notre délégué de Goyave, adhérent de la Mutuelle depuis plus de 20 ans, de

périr dans un accident de voiture.



Au mois d'août dernier, notre Administrateur **Saturnin PALMIER**, 30 ans de mutualisme nous quittait sans crier gare.



Enfin, au mois de septembre, c'était au tour d'une grande figure de la Guadeloupe, **Raymond Lafontaine**, Vice-

Président de notre Mutuelle, de partir.

Faustin VINCENOT, Hilaire Frantz VARO, Saturnin PALMIER et Raymond LAFONTAINE étaient tous les quatre des mutualistes fervents et actifs.

Notre mutuelle leur doit énormément. Ils auraient été fiers de parcourir cette édition rénovée de «leur journal». Nous leur dédions donc ce numéro qui s'inscrit pleinement dans le combat mutualiste qu'ils ont mené durant de nombreuses années.

«Quand j'ai eu des problèmes, Mare-Gaillard a répondu présent»

Dans quelles conditions avez-vous adhéré à la Mutuelle de Mare-Gaillard ?

Dès mon plus jeune âge, j'ai entendu parler de Mare-Gaillard puisque mes parents y avaient adhéré. Pourtant, devenu adulte, je ne suis pas entré tout de suite dans la mutuelle. Je n'en voyais pas vraiment l'intérêt puisque j'avais ma sécurité sociale et que je n'étais que très rarement malade. En fait, c'est lorsque j'ai été hospitalisé à la suite d'un accident de la route que j'ai pris conscience de l'importance d'avoir une mutuelle. En 1996, je suis donc entré à Mare-Gaillard. Ce n'est pas quand le problème survient qu'il faut réfléchir



**UN TÉMOIGNAGE
DE RENÉ CLAVIER
adhérent depuis
1996**

à une solution. C'est bien avant, surtout lorsqu'on a une famille !

Quelles sont les prestations que vous avez choisies ?

Aujourd'hui je possède une complémentaire-santé, une protection hospitalière et une allocation décès. L'année prochaine, je pense renforcer ma «protection hospitalière». J'avais choisi l'option d'un remboursement jour-

nalier de 100 francs. Je vais opter pour celle de 200 francs.

Après trois années d'adhésion, quelle regard portez-vous sur la Mutuelle de Mare-Gaillard ?

Ce que j'apprécie particulièrement dans ma mutuelle, c'est son caractère humain. On sent que ce n'est pas une entreprise commerciale destinée à faire des bénéfices sur votre dos. Là où je l'ai vraiment compris, c'est lorsque j'ai eu des difficultés financières très graves. C'était il y a quelques années. Pendant plusieurs

mois, je me suis trouvé dans l'incapacité de payer mes cotisations mensuelles. J'ai écrit une lettre à Mare-Gaillard pour expliquer ma situation. J'ai pris contact avec le directeur et il m'a parfaitement compris. Il a accepté de ne pas résilier mon contrat. Bien sûr je ne bénéficiais plus des remboursements pour les frais de santé mais tout mes droits ont été maintenus. Jamais une assurance n'aurait accepté ça !

Votre Mutuelle vous répond...



Cette rubrique est la vôtre. Vous y retrouverez les réponses aux questions qui nous sont posées régulièrement par nos sociétaires.

Une fois que j'ai déposé mes papiers, dans combien de temps serai-je remboursé ?

Le délai maximal est d'environ 15 jours. Il sera raccourci lorsque nous réaliserons des paiements par virement bancaire.

Dans vos documents, il est écrit que certains frais de santé sont remboursés à 200 %. Est-ce que cela veut dire que ma mutuelle me remboursera le double de ce j'ai dépensé ?

Non. Les remboursements d'une mutuelle ne dépassent jamais le montant de ce vous avez dépensé ! 200 % signifie que votre mutuelle vous remboursera 200 % du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale, dans la limite de

vos frais réels. Prenons un exemple. Vous consultez un spécialiste. La consultation vous coûte 200 F. La Sécurité Sociale vous remboursera 70 % de son tarif de base qui est de 165 F, soit $165 \times 70 \% = 115,50$ F

Votre mutuelle vous rembourse 200 % du taux de base de la Sécurité Sociale. Elle vous rembourse donc au maximum : $165 \text{ F} \times 200 \% = 330 \text{ F}$.

Comme vous avez dépensé 200 F, dont 115,50 F remboursés par la Sécurité Sociale, votre Mutuelle prendra simplement en compte la différence. Résultat : votre visite chez le spécialiste ne vous aura rien coûté.

J'ai été démarché par une assurance qui me propose des prestations qui ressemblent à celles de Mare-Gaillard. Qu'elle est la différence entre une assurance et une mutuelle ?

La différence est aussi grande que celle qui existe entre un commerce et une association ! Une assurance est une

entreprise dont le but premier est de faire des bénéfices. Une mutuelle est une association de personnes dont le principe de base est la solidarité et l'entraide. Une mutuelle ne cherche pas à faire de bénéfices. Elle s'interdit également de faire du démarchage à domicile.

Qu'est-ce que la période d'attente ?

C'est le délai pendant lequel une personne qui vient d'adhérer à une mutuelle ne peut pas prétendre aux remboursements des prestations. Cette attente est supprimée dans le cas d'une hospitalisation à la suite d'un accident.



VOUS ÊTES HOSPITALISÉ :

Votre Mutuelle vous aide



Pierre F. a créé depuis une dizaine d'années son entreprise de plomberie à Petit-Bourg. Sa réputation d'artisan sérieux et compétent lui assure une clientèle régulière. Pierre F. s'en sort donc plutôt bien sur le plan financier. Heureusement car sa femme ne travaille pas et il faut subvenir aux besoins des deux aînés qui poursuivent des études à Paris, plus le remboursement du prêt de la maison et celui de la camionnette. Les fins de mois sont parfois délicates mais Pierre F. s'en est toujours sorti jusque là. C'est au mois de septembre dernier que sa vie a basculé. Un tournant pris un peu trop rapidement, la chaussée

mouillée et glissante : Pierre F. perd le contrôle de sa camionnette qui percute un arbre sur le bas-côté. Bilan : deux mois d'hospitalisation. Durant ces deux mois Pierre F. n'aura plus aucun revenu professionnel. Les traites, elles, continueront à tomber et il faudra bien assurer le quotidien de sa famille. heureusement Pierre F. avait souscrit au début de l'année une garantie «Protection hospitalière» auprès de la Mutuelle de Mare-Gaillard. Cette dernière lui verse donc une indemnité de 250 francs tous les jours durant toute la durée de son hospitalisation. Pour ses 60 jours d'hospitali-

sation, Pierre F. recevra ainsi une indemnité totale de 14 000 F* qui lui permettra d'assumer pleinement ses responsabilités de chef de famille.

(*) Le paiement de l'indemnité débute à partir du 4^e jour d'hospitalisation.

Souscrire une garantie «protection hospitalière», c'est simple !

Vous choisissez votre niveau d'indemnisation parmi les 5 possibilités présentées ci-dessous et vous vous rapprochez de l'agence de la Mutuelle de Mare-Gaillard la plus proche de votre domicile pour remplir le formulaire d'adhésion. Pas de questionnaire médical, une simple déclaration d'état de santé suffit.

L'âge limite d'adhésion est de 55 ans. Votre garantie est immédiatement valable en cas d'hospitalisation faisant suite à un accident. Pour une hospitalisation due à une maladie la période d'attente est de 6 mois. Dans tous les cas, le versement de l'indemnité intervient à partir du quatrième jour d'hospitalisation.

Vous choisissez vous même le montant de votre indemnité :

Age du bénéficiaire	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 50 F	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 100 F	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 150 F	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 200 F	Cotisation mensuelle pour une indemnité journalière de 250 F
≤ 20 ans	11 F	22 F	33 F	44 F	55 F
21 à 29 ans	12 F	24 F	36 F	48 F	60 F
30 à 40 ans	15 F	30 F	45 F	60 F	75 F
41 à 50 ans	16 F	32 F	48 F	64 F	80 F
51 à 60 ans*	20 F	40 F	60 F	80 F	100 F
61 à 69 ans*	22 F	44 F	66 F	88 F	110 F
70 ans et +*	32 F	64 F	96 F	128 F	160 F

(*) Concerne uniquement les adhérents ayant déjà souscrit une garantie «Protection Hospitalière»

LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Le droit à la santé pour tous

Dès le 1er janvier 2000, la Couverture Maladie Universelle (CMU) entrera en vigueur en France. La CMU est l'une des plus importantes innovations de cette fin de siècle en matière d'accès à la santé. Voilà ce qui va changer dans quelques semaines.

La Couverture Maladie Universelle, comme son nom le laisse deviner, c'est la garantie pour toute personne résidant de manière stable et régulière en France (et donc notamment en Guadeloupe) d'avoir accès aux soins, quels que soient ses revenus. Elle va donc

remplacer l'aide médicale et l'assurance personnelle. La C.M.U garantira :

- l'affiliation de tous à un régime obligatoire de sécurité sociale
- la protection complémentaire des personnes dont les revenus sont les plus faibles



- la dispense d'avance de frais médicaux, plus connue sous le nom de tiers payant

Les institutions de prévoyance, et en particulier les mutuelles, contribueront largement à financer le dispositif de la CMU à hauteur de 1,75 % de leur chiffre d'affaires santé.

Notre cerise, championne du monde !



Le saviez-vous ? Notre cerise locale est l'un des fruits au monde les plus riches en vitamine C. Ainsi, il suffit de manger trois ou quatre cerises pour avoir sa dose de vitamine C pour toute la journée. Longtemps méconnu, ce fruit a retrouvé aujourd'hui toutes ses lettres de noblesse puisque l'industrie agro-alimentaire locale l'utilise désormais en grande quantité dans la préparation de jus frais.

TRADITIONS

Compè Michaux se porte bien !

Au moment où notre société semble perdre tous ses repères les uns après les autres, il est au moins une tradition qui depuis plusieurs années semble faire de la résistance. Il s'agit bien sûr des «chanté nwèl». Alors que les Noëls antillais de cette fin de siècle n'ont plus grand chose à voir avec ceux qu'ont connu nos grands-parents, les veillées traditionnelles, elles, se maintiennent et même se multiplient. Bien-sûr, chaque année, de nouvelles versions «massacrées» des cantiques de Noël voient le jour, largement diffusées par les médias. Bien sûr, certains «chanté nwèl» sont surtout des opérations de marketing. Il faut bien reconnaître toutefois qu'à côté de ces dérives inévitables existe un véritable engouement pour les veillées de Noël. Elles rassemblent familles et voisins, jeunes et moins jeunes. Elles sont l'occasion d'un moment privilégié de

partage et de liesse et, à ce titre, elles sont devenues au fil des ans un temps fort de la vie sociale de notre pays. D'aucuns regretteront cependant que la fer-

veur religieuse qui était au cœur des veillées d'antan cède désormais le plus souvent la place à un simple désir de «faire la fête».





OURAGAN LENNY :

Une leçon à méditer

Une demi-dizaine de morts, des centaines de familles sinistrées : le passage de l'ouragan Lenny restera longtemps dans toutes les mémoires. La Mutuelle de Mare-Gaillard s'associe à la détresse de toutes les familles guadeloupéennes qui vivent actuellement des moments difficiles. Après le temps des bilans, le moment est peut-être venu de réfléchir aux enseignements qu'il est nécessaire de tirer de cet événement douloureux. D'autres, plus compétents que nous dans ces domaines, en tireront les leçons en matière de normes de construction, de zones constructibles ou de respect des réalités de la nature.

Repliés sur nos égoïsmes, nous ne pesons pas lourd !

Pour notre part, nous voulons mettre en priorité l'accent sur l'absolue nécessité dans notre pays de développer la solidarité : solidarité entre voisins, solidarité entre membres d'une même famille, solidarité entre habitants d'une même commune, solidarité tout simplement entre les Guadeloupéens. Qu'importe l'espace et le lieu de son expression. Au-delà de tout ce qui peut nous diviser et déchirer chaque fois un peu plus les liens de solidarité naturels qui unissaient nos parents, les dégâts causés par un ouragan tel que Lenny sont là pour nous rappeler que seuls, chacun replié sur ses égoïsmes, nous ne pesons pas lourd. C'est de ce

constat qu'est né au début de ce siècle votre mutuelle. C'est encore ce même constat qui s'est imposé comme une évidence aux centaines de Guadeloupéens qui se sont mobilisés pendant plusieurs jours dans toutes les communes de l'archipel pour venir en aide à ceux que la nature avait frappés. Hélas, l'histoire récente nous révèle que cet élan spontané de solidarité disparaît avec autant de célérité qu'il se met en place. Pussions-nous cette fois-ci nous souvenir un peu plus longtemps que pour les habitants d'un pays aussi étriqué que le nôtre, la solidarité des uns envers les autres est une simple question de bon sens et de survie dans un univers où ni les peuples, ni la nature - nous venons de le voir - ne nous feront de cadeaux.



SEISME :

La terre tremble, ayez le bon réflexe

Les spécialistes nous le répètent à l'envie : tôt ou tard, la Guadeloupe connaîtra un important seisme. Voici la conduite à tenir le jour J.

- ✓ **A l'intérieur d'un immeuble**
Vous êtes au rez de chaussée : tentez de sortir et de gagner un espace éloigné de toute construction. Si ce n'est pas possible, placez-vous sous une table, un bureau, un chambranle de porte ou à l'angle d'une salle.
- ✓ **Vous êtes à l'étage** : abritez-vous sous une table, un bureau, un chambranle de porte, dans l'angle d'une salle, sous ou le long des structures portantes de l'immeuble.
- ✓ **Dans tous les cas de figure**, éloignez-vous des baies vitrées, des claustras, des balcons et de tout équipement qui pourrait tomber. Si possible, éteignez les feux à flamme nue (gazinière) et coupez l'arrivée du courant électrique.
- ✓ **A l'extérieur** : Eloignez-vous des constructions et regagnez des endroits découverts. Évitez les murs, les arbres et pylônes.
- ✓ **En voiture** : Arrêtez le véhicule dès que possible dans un endroit dégagé et restez à l'intérieur. Évitez de vous arrêter sur ou sous un pont, le long d'un talus important ou à proximité d'une ligne de transport de courant électrique. N'abandonnez pas votre véhicule à un emplacement où il gênera le déplacement des autres véhicules.



...ELLE S'ADAPTE AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N° 11

Pour bien profiter de la vie



Complémentaire Santé

hospitalisation... soins courants... optique... dentaire... cure thermale...

Choisissez une complémentaire santé qui correspond à vos besoins :

- Spécial entreprise
- Spécial famille
- Spécial séniors
- Garanties individuelles



Allocation Décès

*Pour des funérailles
dignes en toute
circonstance*

- Pour tous les membres
de la famille
- Rapatriement funéraire
inclus

Garanties de prévoyance

*Pour maintenir votre salaire en
cas d'arrêt de travail ou pour
le versement d'un capital**

- Indemnité Journalière ou
Incapacité de Travail
- Invalidité
- Capital Décès*

Protection Hospitalière

*Pour des revenus
journaliers garantis,
en cas d'hospitalisation*

- Cinq niveaux
d'indemnité au choix

Toujours plus proche de vous

NOS AGENCES :

GOSIER

Section Bernard
97190 LE GOSIER
Tél. : 0590 85 91 36
Fax : 0590 85 80 23

ANSE-BERTRAND

20, rue Abbé Grégoire
97121 ANSE-BERTRAND
Tél. : 0590 22 10 75

CAPESTERRE BELLE-EAU

62, rue de la Liberté
97130 CAPESTERRE BELLE-EAU
Tél. : 0590 86 31 64

MOULE

Imm. Tabar-Nouval - 1er Etage
Local n°08 - Rue Joffre
97160 MOULE
Tél. : 0590 23 54 11

ABYMES

Centre Commercial Steel
Shopping
local n° 08 - Boisripeaux
97139 ABYMES
Tél. : 0590 20 80 47
Fax : 0590 20 27 51

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat
97100 BASSE-TERRE
Tél. : 0590 81 26 21

MARIE-GALANTE

49, rue du Presbytère
97112 GRAND-BOURG
Tél. : 0590 97 98 93

SAINTE-ROSE

Circonvallation
97115 SAINTE-ROSE
Tél. : 0590 28 70 59